



Soucis avec cours commune..!!!

Par **reuno**, le **23/10/2009** à **01:47**

Bonjour, je vais donc essayer de m'expliquer au mieux, car le cas n'est pas simple... nous sommes propriétaire d'une maison dans un petit village depuis un an, cette maison se trouve au bout d'une petite cour " commune"...qui reste le seul accès pour entrer chez nous, et où nous sommes les seuls à avoir un accès dans cette cour, "les entrées respectives de nos voisins ne se trouvent pas dans cette cour, ils ont tous deux des cours où ils peuvent garer leurs véhicules)... mon problème est le suivant ; il se trouve que depuis plus de 8 mois notre voisin se gare devant notre portail en prétextant qu'il est chez lui et qu'il fait ce qu'il veut.....et nous laisse tout juste la place pour rentrer chez nous ; mais cela nous faut faire un tas de manœuvres pas évidentes pour passer entre notre portail et son véhicule sans toucher l'un des deux. Je lui ai donc demandé gentiment de se garer ailleurs ou même de se serrer sur le côté de gauche, là où il éviterait donc de se retrouver dans l'axe de mon entrée, mais rien à faire (notre ancien voisin nous avait prévenu que cette personne était une personne à ambrouille mais là on ne s'attendait pas à cela). J'ai donc demandé des renseignements à la mairie concernant les parcelles et les terrains, puis au cadastre pour en savoir plus.. (sachant qu'apparemment et d'après la mairie) sur son acte de propriété qui est très ancien il dit qu'il est écrit qu'il est propriétaire de cette parcelle appelée AC76... cependant sur mes documents (contrat de vente et cadastre) il est bien écrit que cette cour est commune avec d'autres riverains, elle est également bien marquée sur mon acte de vente... ma parcelle habitable AC75 + cours commune AC 76... le tout bien évidemment signé par le notaire.. quels sont mes chances ou quels sont les risques... si je dépose une plainte ou fait entrer un service juridique dans cette histoire.. ? à qui croire ? mon notaire ou mon voisin ? a-t-on le droit de se garer dans une cour commune ? et pourquoi serait-il plus propriétaire que moi, ? cette parcelle est notée sur tous mes papiers et même au cadastre ?? enfin là je ne sais plus quoi faire.. sachant qu'un nouveau voisin vient d'arriver et se gare lui aussi dans cette même cour je me retrouve parfois bloqué et ne peut ni entrer ni sortir de chez moi... que faire avant de craquer.. ??? merci pour votre aide et

pour vos temoignages par avance.rnet desolé pour les fautesrnrnreno